

# **RÈGLEMENT TRAIL DES MONTS D'ARDÈCHE:**

## **L'organisation :**

Le Trail des Monts d'Ardèche est organisée par l'Association Team Cinna.

## **Les épreuves :**

Le 35 km est ouvert à tous licenciés ou non, né en 2002 ou avant, départ fixé à 08h00

Le 19 km est ouvert à tous licenciés ou non, né en 2002 ou avant, départ fixé à 09h00

Le 12 km est ouvert à tous licenciés ou non, né en 2004 ou avant, départ fixé à 09h30

Le 7 Km est ouvert à tous licenciés ou non, né en 2006 ou avant, départ fixé à 09h45

Le 3 km est ouvert à tous licenciés ou non, né en 2001 ou avant, départ fixé à 16h30

Les distances et dénivelés sont mesurés au moyen du site "Trace de trail" (<http://tracedetrail.fr>), c'est pourquoi il peut exister quelques différences avec les mesures prises par vos GPS le jour de l'épreuve.

Notre Trail une épreuve de pleine nature, empruntant des chemins et sentiers. L'épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre. Les parcours sont balisés par une signalétique spécifique : marquage au sol, ru-balise et panneaux. Départ et arrivée au niveau du Gymnase de Saint-Agrève pour l'ensemble des épreuves.

Nous vous demandons de respecter la nature et de ne pas jeter vos détritres en dehors des poubelles. Tout coureur pris en train de se débarrasser de ses détritres en plein air pourra être mis hors course.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.

## **Inscriptions :**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement ou échange quel que soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent du Trail des Monts d'Ardèche.

Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Le dossard devra être porté devant sur le tee-shirt de façon lisible et ne devra pas être plié.

Les inscriptions s'effectuent en ligne, aucune inscription ne sera prise sur place.

Seuls seront pris en compte les dossiers complets :

- Bulletin dûment rempli,
- Copie de votre licence ou un certificat médical de la "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition" datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Règlement

En l'absence de l'un de ces documents, le dossard ne sera pas délivré. Aucun courrier de confirmation d'obtention de dossard ne sera envoyé. Le suivi sera tenu à jour sur le site Internet.

Nous vous conseillons de finaliser votre inscription, en scannant votre certificat médical ou votre licence. Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que pièce justificative en cas d'accident.

Vous autorisez l'organisation à diffuser des photos et vidéos sur lesquelles vous apparaissez sur le site internet de l'épreuve ainsi que dans la presse de façon à promouvoir l'évènement.

### **Retrait des dossards :**

Les dossards sont à retirer le samedi 14 mai de 17h30 à 19h et le dimanche 15 mai 2022 à partir de 7h30 sur le site de Départ/arrivée situé au Gymnase de Saint-Agrève.

**Présentation du certificat médical (si non envoyé) ainsi que d'une pièce d'identité et du pass sanitaire.**

### **Droits d'inscription :**

Trail 35 Km : 25 € puis 27€ à compter du 1er avril 2022

Trail 19 Km : 19 € puis 21€ à compter du 1er avril 2022

Trail 12 Km : 12 € puis 14€ à compter du 1er avril 2022

Trail 7 Km : 7€ puis 9€ à compter du 1er avril 2022

Grimpette (3km) : 6 € puis 7€ à compter du 1er avril 2022

Challenge 35 : 30€

Challenge 19 : 24 €

Challenge 12 : 16€

**Inscription possible le jour de la course jusqu'à 30 mn avant le départ (dans la limite des dossards disponibles).**

### **Chronométrage :**

Le chronométrage sera réalisé par la société Chronosphères.

### **Classements et récompenses :**

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch de chaque épreuve seront récompensés lors de la cérémonie du podium. Aucun lot ne sera envoyé aux coureurs absents lors de la cérémonie.

Les classements seront affichés sur le site de Départ / arrivée au gymnase de Saint-Agrève le jour de l'épreuve puis seront disponibles sur le site internet.

### **Conditions de participation :**

Pour participer, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.
- Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.